



Posté le 29 Septembre 2017

## Info G.D.S.A. 29

2017-- 3

La saison apicole 2017 est quasiment finie ; la météo de ce mois de septembre diffère de celle des années passées ; les rentrées de pollen et de nectar de lierre apparaissent peu abondantes. Penser à vérifier l'état des provisions pour l'hiver, et faire le nécessaire.

La mise en hivernage de vos colonies se termine sans doute. **Voici quelques informations du GDSA-29.**

### **1) Cotisations - Adhésions 2018.**

**Vous recevrez le courrier d'appel à cotisation, ainsi que le formulaire pour les abonnements et/ou assurances, comme d'habitude, au cours de la première quinzaine du mois de décembre.** Patientez encore un peu.

Le montant de l'adhésion annuelle comprend les cotisations suivantes :

La cotisation à la FNOSAD qui est depuis quelques années de 3 € par adhérent.

Le GDS-Apicole du Finistère (GDSA-29) a adhéré en 2011 à GDS-Bretagne, où il participe à la section apicole (avec 3 représentants), comme l'ont également fait les GDS-Apicoles des 3 autres départements bretons. Cela entraîne de facto une cotisation de base, **et plus** si des actions sanitaires sont menées aux niveaux régional et départemental. Elle est au minimum de l'ordre de 3 € par apiculteur.

Voici le barème des cotisations pour les adhérents, inchangé par rapport à 2017 :

De 0 à 50 ruches : Cotiz = 16 € + 0,45 € /ruche

De 50 à 100 ruches : Cotiz = 26 € + 0,25 € /ruche

De 100 à 300 ruches : Cotiz = 36 € + 0,15 € /ruche

300 ruches et plus : Cotiz = 66 € + 0,05 € / ruche.

Une table complète ruche par ruche sera jointe au courrier de décembre lors de l'appel à cotisations.

### **2) Les stages du GDSA-29 en 2018.**

Le conseil d'administration, lors de sa dernière réunion qui s'est tenue mi-septembre, a envisagé pour les stages qui seront proposés par le GDSA en 2018, les dates suivantes :

- Journée « découverte » : 17 mars
- Journées « Initiation » : 4 et 7 avril ; 25 et 28 avril ; 9 et 12 mai
- Journées « conduite du rucher & sanitaire » : 24 mars ; 21 avril ; 5 mai et 19 mai
- Journées « élevage de reines » : 9 et 10 juin.
- Journée « récolte de miel » : le 25 août .

Les inscriptions à ces différents stages commenceront fin novembre. Il sera aussi possible de s'inscrire en ligne sur le site du GDSA : [gdsa29.apibreizh.fr](http://gdsa29.apibreizh.fr) (menu **stages de formation.**)

### **3) *Aethina tumida*...**

*Aethina tumida*, dit encore le « petit coléoptère des ruches » a été découvert en septembre 2014 en Calabre, dans le sud de l'Italie.

- o En septembre 2016, l'**Italie** a annoncé un autre cas d'infestation par le petit coléoptère de la ruche (*Aethina tumida*) dans la province de Cosenza en Calabre, à environ 100 km au nord de la province de Reggio de Calabre touchée jusqu'ici. Cette propagation soudaine est due à un transport non autorisé de colonies d'abeilles au sein du pays. Dans la province de Reggio de Calabre touchée en premier, 30 nouveaux ruchers ont été touchés en septembre 2016.
- o En 2017 il a encore été trouvé des insectes adultes, mais aussi les larves. Cependant les ruchers infestés sont toujours dans la même zone sans qu'il y ait apparemment d'extension hors de cette zone de surveillance.

**Cette fois-ci il semblerait que l'éradication devienne de plus en plus problématique et qu'il faille s'attendre à l'arrivée d'*Aethina tumida* à plus ou moins long terme dans nos ruchers.**

**Si vous achetez des reines ou des essaims renseignez-vous soigneusement sur leur origine.**

**Rappel** : *Aethina tumida* est classé Danger Sanitaire de Catégorie 1 en France.

#### **4) La XIXème université d'automne du GDSA-29.**

Il y a 20 ans se tenait la première université d'automne du GDSA-29. Le thème en fut le varroa (il s'appelait encore *Varroa jacobsonii* Oudemans, 1904). Etonnant ! ces 20 ans de l'université d'automne coïncident avec les 50 ans du GDSA-29.

Cette année on reviendra sur des choses connues. Qu'est-ce qu'une abeille ? Qu'est-ce qu'une loque ? La propolis ça sert à qui et à quoi ? On aurait pu intituler le thème de cette journée : l'abeille, que vous croyez connaître, comme vous ne l'avez jamais vue. Monsieur Joseph HEMMERLE traitera ce sujet sous un autre titre.

**Joseph HEMMERLE** est docteur en biophysique ; Il occupe un poste d'Ingénieur de recherche à l'Inserm, est Chargé d'enseignements à l'Université de Strasbourg et dirige une plateforme de microscopies. Il est moniteur apicole (Lycée agricole d'Obernai), mais ça n'existe qu'en Alsace-Lorraine. Il a été trésorier, puis vice-président du GDSA-67, jusqu'en 2016. Si vous lisez un peu sachez qu'il écrit des articles dans les revues « Fruits et Abeilles » et « Abeille de France ».

**Joseph HEMMERLE** a obtenu le Prix de l'Innovation Inserm, en 2013 ; Il été fait Chevalier de l'ordre national du Mérite, en 2014 ; et récipiendaire de l'Abeille d'Or (Académie de l'Abeille d'Or parrainée par Yann Arthus-Bertrand).

Ses conférences seront très intéressantes, et illustrées de belles photos qui vous surprendront.

**Cette journée est fixée au samedi 21 octobre 2017. (Voir invitation ci-jointe)**

**A partir de 9 heures.**

**Au lycée agricole du NIVOT.**

Le tarif de la journée : 27 € avec le repas de midi, 10 € sans le repas.

#### **5) Dixième concours photos**

Compte tenu du succès des éditions précédentes, un concours de photos est organisé encore cette année. Vous avez sûrement fait beaucoup de belles photos cet été... Joël Blaize a accepté de s'en occuper encore cette année. **Envoyez-nous rapidement vos photos.**

#### ***Règlement du concours de photos du GDSA du Finistère.***

Ce 10ème concours organisé par le GDSA du Finistère se déroulera dans le cadre de la XIXème Université d'automne du GDSA-29, le samedi 21 octobre 2017 au Nivot (Lopérec).

**Date limite d'envoi de vos photographies : 14 octobre 2017.**

**Le thème : L'abeille.**

**En fait** tous les thèmes sont acceptés, pourvu qu'ils concernent **les abeilles au sens large : l'apiculture, les abeilles mellifères, le butinage, les ruches, le miel, les travaux de l'apiculteur et la pollinisation par les insectes....** et même **les maladies des abeilles...**

**Les critères pris en compte** : il s'agira de juger de l'intérêt du sujet, bien sûr, mais aussi des qualités de la photo (netteté, cadrage, composition, éclairage...). Nous nous réservons le droit d'écarter les photos qui ne répondraient pas à un minimum de ces critères de qualité.

**Format des photos** : Photos numériques exclusivement : taille minimale 1600x1200pixels.

Pour les photos numériques les expédier par courriel à : [gdsa29@apibreizh.fr](mailto:gdsa29@apibreizh.fr) . N'hésitez pas à expédier vos photos en plusieurs courriels si besoin. Si vous en avez beaucoup une clé USB ou un CD peuvent aussi convenir (ils vous seront rendus). On peut aussi utiliser les autres moyens de transfert pour documents « lourds en octets » disponibles sur Internet.

Bien sûr, vous devez **être l'auteur** de la photographie et autoriser le GDSA-29 à utiliser les photos confiées (qu'elles soient primées ou non) dans le cadre des divers documents réalisés et distribués par le GDSA-29 à l'occasion de stages, d'animations ou d'informations (Bulletins du GDSA-29, site web du GDSA-29...). En cas d'utilisation par le GDSA-29, l'auteur en sera averti et son nom accompagnera bien entendu la photographie.

Pour tous renseignements complémentaires , s'adresser à Joël Blaize, de préférence par mail : (sur le site du GDSA-29 : [gdsa29@apibreizh.fr](mailto:gdsa29@apibreizh.fr) ou [joel.blaize@orange.fr](mailto:joel.blaize@orange.fr) ).

## **6) Ne pas oublier de tenir à jour votre registre d'élevage.**

La tenue de ce dernier est obligatoire depuis juillet 2000 (arrêté du 5 juin 2000). Augmentation et diminution du nombre de ruches dans chaque rucher, maladies décelées, traitements et produits utilisés avec, s'il y a lieu, les ordonnances correspondantes : tout doit y figurer. Ceci est particulièrement vrai pour tous ceux qui cèdent leur miel d'une façon ou d'une autre.

Les ordonnances (produits anti-varroa par exemple) et récépissés de déclarations de ruches et ruchers doivent être conservés dans ce registre d'élevage.

Par contre les rendements des récoltes ne figurent pas nécessairement dans ce document.

## **7) La déclaration de ruches 2017 : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017**

Nous voici fin octobre, début novembre 2017.....

Le ministère de l'agriculture souhaite que ces déclarations se fassent le plus possible par Internet. **La déclaration de ruches 2017 est à réaliser en ligne sur le site [MesDémarches](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)** (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>). Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Elle se fait directement sans login ni mot de passe. Cette procédure permet aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI). **Les apiculteurs devront renseigner :**

- le nombre total de colonies d'abeilles possédées (toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nuclei),
- pour une meilleure efficacité des actions sanitaires, les communes accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies d'abeilles dans l'année qui suit la déclaration, si connues.

Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie. Pour cette campagne 2017, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995\*04 à compléter, signer et à envoyer à l'adresse : **DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15...** ce document sera à votre disposition lors de la journée d'automne le 21 Octobre.

A propos : la couleur de marquage des reines sera le **rouge en 2018**.

## **8) Traitements anti-varroa**

Cette année le GDSA-29 vous a proposé de choisir entre 4 médicaments pour lutter contre le varroa : Apitraz®, apilife-var®, apibioxal® et M.A.Q.S. ®. Vous avez pu choisir le produit que vous souhaitiez utiliser.

Si vous avez utilisé l'Apitraz®, avez-vous pensé à recentrer les lanières près du couvain ?

Si vous avez utilisé apilife-var® et M.A.Q.S. ®, la météo des mois d'août, septembre a été ce que nous savons (avec des journées et des nuits parfois bien fraîches et d'autres particulièrement chaudes) : Ceci peut avoir eu des effets sur le nombre de varroas dans les ruches et sur l'efficacité des médicaments.

Vérifiez s'il y a des varroas résiduels dans vos ruches. Un lange graissé placé sous le plancher grillagé (ou aéré) pour récupérer les varroas qui tombent naturellement peut donner une bonne indication du taux d'infestation.

Si vous trouvez plus de 1 à 2 varroas tous les deux jours après traitement penser à un traitement complémentaire en hiver. Vous pouvez utiliser l'ApiBioxal, médicament à base d'acide oxalique (qui a une AMM en France).

Nous contacter si nécessaire... par mail [gdsa29@apibreizh.fr](mailto:gdsa29@apibreizh.fr) ou par téléphone.

## **9) Dernières visites de ruches avant l'hivernage, frelons....**

Profitez des belles journées pour passer faire un dernier tour au rucher pour constater que les colonies passeront l'hiver sans encombre :

- Colonies suffisamment fortes, pas orphelines, provisions suffisantes, pas de pathologies apicoles graves
- Grilles d'entrées placées pour éviter les entrées de petits rongeurs.

- Penser à enlever les lanières au bout des 10 semaines préconisées.
- Pièges pour frelons asiatiques. Si quelques individus piégés, chercher à repérer les nids. Détruire les nids.... Proprement... sans laisser d'insecticide disponible pour la faune sauvage. Contacter votre mairie, ou votre communauté de communes ou la FDGDON-29 :

\*Géraldine LE CORRE\*/- Conseiller technique-/\*FDGDON Finistère\*

\*/Z.A. du Drevers/\*\*/25 rue de la petite Vallée/\*\*/BP 2/\*\*/29190 PLEYBEN/\*

\*/mail : [geraldine.lecorre@fdgdon29.com](mailto:geraldine.lecorre@fdgdon29.com) \*/ tel : 02 98 26 72 12

## **10) Assemblée Générale 2018**

L'assemblée générale 2018 est prévue le **samedi 3 mars**. Réservez votre samedi dès maintenant.

**En attendant, vous êtes attendu le 21 octobre pour l'université d'automne.**

**Merci de vous inscrire très rapidement.**

**Envoyez dès maintenant vos meilleures photos pour participer au concours.**